

Conseil des droits de l'homme

28^{ème} session

Point 10: Dialogue interactif avec l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire

24 March 2015

Orateur: Ms. Enkeleda Papa

Monsieur le Président,

Franciscans International félicite pour sa nomination, le nouvel Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Toutefois, nous nous inquiétons des entraves à la concrétisation des droits de l'enfant eu égard aux cas récents d'enlèvements d'enfants ainsi qu'au faible taux d'enregistrement des enfants à la naissance.

Sur l'enlèvement des enfants, ce phénomène battait son plein lors de la visite de l'Expert indépendant en janvier dernier en Côte d'Ivoire. Le bilan officiel fait par les autorités dans le mois de janvier 2015, avait évolué de façon inquiétante. Ces enlèvements qui ont conduit aux mutilations jusqu'à la mort des enfants, créent la psychose au sein des populations et des troubles à l'ordre public également préoccupants. Face à ce phénomène, le gouvernement a certes pris des mesures urgentes de nature sécuritaire et également pour sensibiliser les populations à une plus grande vigilance. Toutefois, cela devrait être accompagné d'actions judiciaires à l'encontre de tous les auteurs de ces actes, de sorte à éviter l'impunité et rassurer ainsi les populations.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur le fait que malgré les efforts entrepris par le gouvernement, environ 2.8 million d'enfants¹ ne sont pas enregistrés à la naissance en Côte d'Ivoire. Si l'ampleur et la gravité du problème ont été accentuées par dix années de crise politico-militaire, plusieurs obstacles à l'enregistrement demeurent actuels tels que reconnus aussi par l'Etat récemment, dans le cadre de son examen par le Comité des droits de l'Homme.²

Nous recommandons au Gouvernement ivoirien de renforcer ses efforts en vue de sensibiliser davantage les populations sur l'importance de l'enregistrement des naissances, surtout en zones rurales; d'accentuer la décentralisation des services de l'état civil et d'octroyer des ressources humaines, financières, et techniques adéquates aux autorités locales; d'institutionnaliser la présence d'un agent de l'état civil dans les structures sanitaires offrant des services de maternité. Nous appelons ainsi à la mise en place d'un plan stratégique national sur l'enregistrement des naissances, incluant aussi l'utilisation de l'internet et du système de messagerie SMS qui sont en phase d'expérimentation, afin d'atteindre l'enregistrement universel des naissances.

Je vous remercie.

¹ SITAN, Analyse sur la situation de l'enfant en Côte d'Ivoire, 2014, p. 55.

² CCPR/C/CIV/1, Rapport de l'Etat, 21 mai 2013, p. 64.